



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 16 décembre 2022
Date de publication : 29 décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration : M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, P. Roche à J. Péchinot.

Conseillers absents non suppléés et non représentés : J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, J. Gruet, N. Herrmann, O. Lacroix, J.P Lefèvre, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mirat, J. Stolz, P. Verne.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 139/22

Objet

Budgets annexes
assainissement :
dissolution du budget
annexe eau et du budget
annexe assainissement
affermage, transfert du
budget affermage dans le
budget annexe
assainissement régie

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-
COUTENET

Dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020, le Conseil Communautaire avait validé, par délibération n° GD101/19 du 19 septembre 2019 la création de 3 budgets annexes distincts :

- Assainissement Affermage
- Assainissement Régie
- Assainissement Eau Affermage

Afin de respecter le principe d'unité budgétaire (un seul budget annexe pour un même exercice), il est donc proposé de régulariser cette situation dès le 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, le budget Assainissement « Régie » ayant le plus grand nombre de mouvements comptables, il est proposé de le conserver et de dissoudre les deux budgets annexes assainissement « Affermage » et « Eau Affermage ». Le budget annexe « Eau Affermage », ne possédant aucune écriture, ne sera pas repris dans le budget annexe « Régie ». Seul le budget annexe « Affermage » sera intégré au budget annexe « Régie ».

Par cette délibération, il est proposé de renommer le budget annexe assainissement « Régie » en « budget annexe Assainissement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de dissoudre au 31 décembre 2022 les budgets annexes assainissement « Affermage » et « Eau Affermage » et d'intégrer le budget annexe « Affermage » au sein du budget annexe « Régie » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **DÉCIDE** d'intégrer le bilan et les résultats du budget annexe « Affermage », tels qu'ils seront déterminés dans son compte de gestion et compte administratif 2022 dans le budget annexe assainissement « Régie »,
- **AUTORISE** la Comptable Publique du Service de Gestion Comptable de Dole à comptabiliser les opérations de dissolution des deux budgets annexes assainissement « Affermage » et « Eau Affermage », puis à comptabiliser les opérations d'intégration du bilan et des résultats du budget assainissement « Affermage » dissous dans le budget annexe assainissement « Régie »,
- **MODIFIE** en conséquence le libellé du budget annexe assainissement « Régie » en « budget annexe Assainissement »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fait à Tavaux,
Le 22 décembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Service Eau et Assainissement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

